



# MAISON DE RESSOURCEMENT D'OCCUPATION DES SALLES ET MODALITÉS

Entre **MARTINE LUSSAT**, présidente de l'association « Des Gestes Pour Soi »

R.N.A : W861000361 – 112 rue, de la Mairie, 44240 Sucé/Erdre

**Assurance** multirisques des associations et collectivités – RAQVAM –

N° de sociétaire : 3241113P à la MAIF.

## ET L'INTERVENANT : NOM PRENOM + NUMERO DE TELEPHONE + ADRESSE MAIL

.....  
.....  
.....

Activité organisée .....

.....

Nombre de participants prévu : .....

## CHOIX DE LA RÉSERVATION

- Espace OASIS** située au rez-de-chaussée / 40m<sup>2</sup> / 14 personnes maxi
- La CAVERNE DE PLATON** en sous-sol / 50m<sup>2</sup> / 14 personnes maxi
- L'Espace SOIN** / 10m<sup>2</sup>

## OPTION HÉBERGEMENT

- Non
- Oui

Nombre de personnes (maxi 2) .....

Nombre de nuitées .....

Dates .....

## MODALITÉS DE RÉSERVATION

- La réservation peut se faire par courrier ou par mail. Elle sera considérée comme ferme et définitive à réception de la convention signée accompagnée du règlement demandé.
- Une attestation de responsabilité civile sera demandée à l'intervenant avant l'occupation et sera à joindre en même temps que la convention et le règlement.
- La salle sera laissée propre, rangée et dans son état d'origine.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Mode de paiement choisi

- Espèces
- Chèque (a l'ordre de l'association Des Gestes Pour Soi)
- Virement

Total de la facturation globale en euros : .....€

Réservations ponctuelles : règlement intégral lors de la réservation

Réservation annuelle : règlement intégral lors de la réservation avec accord des modalités d'encaissement à définir (mensuel, trimestriel etc.)

## MODALITÉS D'ANNULATION

En cas d'annulation de réservation par l'association, le règlement intégral sera restitué

**Réservation ponctuelle :**

- Le règlement intégral sera restitué par l'association en cas d'annulation de l'intervenant plus de 15 jours précédant le début de la réservation.
- Le règlement intégral sera conservé par l'association en cas d'annulation inférieure à 15 jours précédant la réservation.

**Réservation annuelle :**

- Toute activité commencée par l'intervenant est due, ainsi aucun remboursement ne pourra être effectué par l'association en cas d'annulation avant terme.

Document édité en 2 exemplaires le .....

Signatures précédées par la mention « Bon pour accord »

L'intervenant

Martine Lussat



## MAISON DE RESSOURCEMENT D'OCCUPATION DES SALLES ET MODALITÉS

Entre **MARTINE LUSSAT**, présidente de l'association « **Des Gestes Pour Soi** »

R.N.A : W861000361 – 112 rue, de la Mairie, 44240 Sucé/Erdre

**Assurance** multirisques des associations et collectivités – RAQVAM –

N° de sociétaire : 3241113P à la MAIF.

### ET L'INTERVENANT : NOM PRENOM + NUMERO DE TELEPHONE + ADRESSE MAIL

.....  
.....  
.....

Activité organisée .....

.....

Nombre de participants prévu : .....

### CHOIX DE LA RÉSERVATION

- Espace OASIS** située au rez-de-chaussée / 40m<sup>2</sup> / 14 personnes maxi
- La CAVERNE DE PLATON** en sous-sol / 60m<sup>2</sup> / 14 personnes maxi
- L'Espace SOIN** / 10m<sup>2</sup>

### OPTION HÉBERGEMENT

- Non
- Oui

Nombre de personnes (maxi 2) .....

Nombre de nuitées .....

Dates .....

### MODALITÉS DE RÉSERVATION

- La réservation peut se faire par courrier ou par mail. Elle sera considérée comme ferme et définitive à réception de la convention signée accompagnée du règlement demandé.
- Une attestation de responsabilité civile sera demandée à l'intervenant avant l'occupation et sera à joindre en même temps que la convention et le règlement.
- La salle sera laissée propre, rangée et dans son état d'origine.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Mode de paiement choisi

- Espèces
- Chèque (a l'ordre de l'association Des Gestes Pour Soi)
- Virement

Total de la facturation globale en euros : .....€

Réservations ponctuelles : règlement intégral lors de la réservation

Réservation annuelle : règlement intégral lors de la réservation avec accord des modalités d'encaissement à définir (mensuel, trimestriel etc.)

### MODALITÉS D'ANNULATION

En cas d'annulation de réservation par l'association, le règlement intégral sera restitué

**Réservation ponctuelle :**

- Le règlement intégral sera restitué par l'association en cas d'annulation de l'intervenant plus de 15 jours précédant le début de la réservation.
- Le règlement intégral sera conservé par l'association en cas d'annulation inférieure à 15 jours précédant la réservation.

**Réservation annuelle :**

- Toute activité commencée par l'intervenant est due, ainsi aucun remboursement ne pourra être effectué par l'association en cas d'annulation avant terme.

Document édité en 2 exemplaires le .....

Signatures précédées par la mention « Bon pour accord »

L'intervenant

Martine Lussat